



Fédération Française
de Spéléologie



Compte rendu réunion

Commission Interfédérale de Plongée Souterraine (CIPS)

samedi 29/03/2014, à Marseille

Présents

- Jean-Louis Blanchard (Président FFESSM),
- Laurence Tanguille (Présidente FFS),
- Richard Thomas (DTN FFESSM),
- Eric Alexis (DTN FFS),
- Michel Ribera (président commission plongée souterraine FFS),
- Bruno Mégessier (président commission nationale plongée souterraine FFESSM),
- Serge Césarano (délégué CIPS FFESSM).

Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de la CIPS pour l'année 2014.
- Convention interfédérale sur la formation des plongeurs souterrains.
- Secours en plongée souterraine.
- Pérennisation de la pose des panneaux.
- Etude de l'accidentologie des plongées atypiques.
- Mise en place d'une action commune.
- Conventions d'accès aux sites.

Désignation du secrétaire de la CIPS pour l'année 2014

Sur le principe de l'alternance, Bruno Megessier est désigné secrétaire de la CIPS pour l'année 2014.

Deux dates sont proposées pour l'organisation de la prochaine CIPS qui se tiendra au siège de la FFS à Lyon : 07/02/2015 ou 21/03/2015 selon contraintes d'agenda.

Convention interfédérale sur la formation en plongée souterraine

La convention proposée par la FFS est lue, amendée et validée en séance. Il est convenu qu'elle soit mise à la signature des présidents des deux fédérations, après relecture de la dernière mise à jour à transmettre par email, puis soumise aux votes des organes décisionnels des deux fédérations.



Fédération Française
de Spéléologie



Par cette convention, la FFS et la FFESSM définissent un cadre permettant à leurs licenciés de participer en tant que stagiaire à toute action de formation en plongée souterraine organisée par l'une ou l'autre des deux fédérations, sans qu'il soit nécessaire de prendre la licence de la fédération organisatrice.

Il est précisé et/ou entendu que :

- Les prérequis et conditions de participation sont fixés par la fédération organisatrice et s'appliquent à tous les participants indépendamment de leur licence.
- Il n'y a pas d'équivalence entre les niveaux de formateurs des deux fédérations.
- Les formateurs qui participent à une action de formation sont licenciés auprès de la fédération organisatrice.
- Une attestation de compétences est délivrée à l'issue des formations suivies.
- L'obtention d'un diplôme de plongeur FFESSM correspondant aux compétences acquises nécessite la prise de licence à la FFESSM et la certification par un formateur FFESSM.

Secours en plongée souterraine

La FFESSM rassure la FFS sur la rumeur concernant une hypothétique recherche d'agrément national auprès de la Sécurité Civile. La Commission Nationale de Plongée Souterraine n'a pas d'intention en la matière.

Pérennisation de la pose des panneaux

Il est décidé de pérenniser la pose des panneaux destinés à sensibiliser les plongeurs souterrains in situ. Il conviendra de rechercher une solution technique plus appropriée et de remplacer les panneaux qui ont été arrachés et/ou détériorés.

Etude de l'accidentologie des plongées atypiques

Il est décidé d'organiser un groupe de travail sur « l'accidentologie des plongées atypiques » pour donner suite à la sollicitation sur le sujet par le SSF.

Mise en place d'une action commune

Il est décidé d'organiser une action commune pour la sécurisation de la cavité de Lantouy. Un budget exceptionnel de 300 € sera alloué par chaque fédération. Un état des lieux des travaux à effectuer sera réalisé courant de l'année 2014, lors d'un week-end à planifier.

Conventions d'accès aux sites

La seule convention d'accès aux sites rédigée en 2013 a concerné la cavité de Thouries.



Fédération Française
de Spéléologie



Actions à suivre

- Bruno Megessier : faire le CR et transmettre aux autres participants pour validation avant diffusion.
- Laurence Tanguille : transmettre aux autres participants la convention mise à jour pour validation avant signature.
- Bruno Megessier & Michel Ribera : organiser un atelier de travail pour la définition d'un formulaire listant les compétences à attester dans le cadre d'un référentiel commun.
- Bruno Megessier & Michel Ribera : identifier les pilotes et les budgets au sein de chaque fédération pour la pérennisation de la pose des panneaux.
- Michel Ribera : contacter le SSF pour l'organisation d'un groupe de travail sur « l'accidentologie des plongées atypiques ».
- Bruno Megessier & Michel Ribera : organiser la rencontre sur Lantouy.